

**DEPARTEMENT DE LA
CHARENTE MARITIME**

**ARRONDISSEMENT
DE ROCHEFORT**

CANTON DE ROYAN

COMMUNE DE ROYAN

**EXTRAIT DU REGISTRE DES
DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL**

COTE n° 91-136

L'An mil neuf cent quatre vingt onze le 16 Décembre à 18 H 30, Le Conseil Municipal, légalement convoqué s'est réuni à la Mairie, en séance publique, sous la présidence de Monsieur Philippe MOST, Maire,

DATE DE CONVOCATION

DATE D'AFFICHAGE

10 Décembre 1991

10 Décembre 1991

ETAIENT PRESENTS : MM. MOST, LE GUEUT, HUGENDBLER, GAVEN, BERLAND, Mme MONTRON, MM. BOISNARD, GAUGUIN, Adjoints
MM. BARON, Mlle BARRAUD-DUCHERON, MM. BENOIT, BUJARD, CHABANEAU, COASSIN, DINDINAUD , Mme FONTAN, MM. GUEZENNEC, LACOTTE, MARCONI, MONNARD, MOULINEAU, Mmes PARROU, PELTIER, MM. QUENTIN, RAULT, Conseillers formant la majorité des membres en exercice.

ETAIENT REPRESENTES : Mme LISION par M. Le Maire
M. REVOLAT par M. MARCONI
M. TAP par M. MOULINEAU

ABSENTS- EXCUSES : M. CANDAU, Adjoint
MM. ALONSO, BARRIERE, SABATHIER, Conseillers

Nombre de Conseillers
en exercice : 32
Nombre de Présents : 25
Nombre de Votants : 28

Mademoiselle BARRAUD-DUCHERON a été élue secrétaire de séance.

OBJET : Avance sur subvention 1992 à l'Association "Département Animation"

VOTE : UNANIMITE

Il est proposé d'accorder une avance sur subvention à l'Association "Département Animation" pour faire face à la préparation de la prochaine saison 1992.

LE CONSEIL MUNICIPAL

- OUI l'exposé de Monsieur le Rapporteur,
- VU l'avis de la Commission des Finances,
- APRES en avoir délibéré,

D E C I D E

- D'accorder une avance sur subvention au titre de l'exercice 1992 de 500 000 Frs (Cinq cent mille francs) à l'association "Département Animation".

- Cette avance sera versée en Janvier 1992, étant précisé qu'elle sera prélevée d'office sur le montant de la subvention ordinaire qui sera allouée en 1992 par la Ville de ROYAN, à l'Association "Département Animation".

- Cette dépense sera inscrite au Chapitre 940 Article 657.0 du Budget Primitif 1992.

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits,
Ont signé au Registre,
Messieurs les Membres Présents,

Pour extrait conforme,

Déposé à la S/Préfecture de Rochefort Pour le Maire,
le 23 Décembre 1991 Le Maire Adjoint,
Application Loi N°82213 du 2 Mars 1982
Certifié Conforme
Mairie de Royan
Par délégation du Maire
Le Secrétaire Général Adjoint H. LE GUEUT